

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

## **RAPPORT AU COMITE SYNDICAL**

---

**OBJET :** Rapport sur les orientations budgétaires 2025

Notre Syndicat Mixte Provence Fluviale a été créé par un arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2019.

La commission d'appel d'offres tenue le 10 septembre 2024 a décidé d'attribuer un marché pour une mission de maîtrise d'œuvre sur les sites de Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône, conformément au plan d'actions du SMPF. Cette étude va débuter en fin d'année, pour une durée de 36 mois. L'année 2025 sera notamment dédiée à élaborer les avant-projets définitifs sur nos sites d'escales ; puis les marchés de travaux suivront.

### **Perspectives pour l'année 2025**

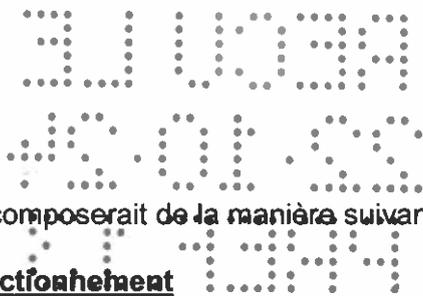
Vous serez amenés à approuver les propositions de l'équipe de maîtrise d'œuvre, dans l'optique de définir et programmer les travaux que le Syndicat Mixte réalisera lors des prochains exercices.

Afin de financer ces investissements des subventions ont été sollicitées notamment dans le cadre du contrat d'avenir Etat-Région 2021-2027 et auprès du Département. Il est prévu de solliciter des avances.

Les conventions spécifiques par site pour le financement des investissements ont été votées et signées ; chaque collectivité participante devrait donc verser 50% des sommes prévues au sein de ces conventions en début d'année.

Une autorisation de programme de 500 000 € a été créée en 2024, consacrée aux marchés de maîtrise d'œuvre et aux missions complémentaires. Les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2025 sont de l'ordre de 210 000 €, au regard des missions prévues sur l'exercice.

Pour prévoir le début des travaux, une nouvelle autorisation de programme doit être créée, à hauteur de 3,5 millions d'euros. Les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2025 sont de l'ordre de 500 000 euros.



Ce budget se décomposerait de la manière suivante :

### **I Section de Fonctionnement**

#### **Recettes**

Les recettes de fonctionnement seront égales à 50 000 euros. Il s'agit exclusivement des participations des collectivités membres, avec un montant identique à 2024.

#### **Dépenses**

Les dépenses s'élèveront à 30 000 euros.

Il s'agit notamment de primes d'assurances, de fournitures administratives, de frais d'annonces et d'insertion.

Il est à remarquer que le budget du Syndicat Mixte ne supporte pas de charges de personnel en raison de la mise à disposition de services du Département, par voie de convention, à titre gracieux.

### **II Section d'Investissement**

#### **Dépenses**

Les investissements prévus se montent à 210 000 euros en crédits de paiement. Ces crédits seront essentiellement consacrés aux frais de maîtrise d'œuvre et aux missions complémentaires.

#### **Recettes**

Les recettes d'investissement sont estimées à 210 000 euros. Celles-ci seront affinées d'ici le vote du budget, dans l'attente du retour des principaux financeurs institutionnels.

Enfin, je vous rappelle que le Syndicat Mixte n'a contracté aucune dette à ce jour.

Au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, il vous est proposé d'approuver les orientations budgétaires 2025, telles que définies dans le présent rapport.

En cas de décision favorable de votre part un budget primitif établi sur ces bases vous sera présenté lors de la prochaine session de notre comité syndical.

**La Présidente du Syndicat Mixte  
Provence Fluviale**

**M<sup>me</sup> Danielle MILON**

## **DELIBERATION**

**OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2025**

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 15 octobre 2024, dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,**

A pris acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025, conformément aux articles L.2312-1 et L.5722-1 du code général des collectivités territoriales.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**La Présidente du Syndicat Mixte  
Provence Fluviale**



**M<sup>me</sup> Danielle MILON**

31039  
4012  
0.1244

**OBJET : : Rapport sur les orientations budgétaires 2024**

Le 15 octobre 2024, à dix heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'hôtel du Département des Bouches-du-Rhône à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, M. Martial ALVAREZ étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

**PRESENTS :**

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Monsieur Yves VIDAL suppléant de Mme Mandy GRAILLON (3 voix)
- Mme Corinne CHABAUD suppléante de M. Didier REAULT (3 voix)

Représentant de la Métropole Aix Marseille Provence

- M. Martial ALVAREZ (1 voix)

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

**PRESENTS NE PRENANT PAS PART AU VOTE :**

- M. Florian SALAZAR-MARTIN suppléant de M. ALVAREZ

**ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON
- M. Didier REAULT

Représentant de la Communauté Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- M. Jean-Michel JALABERT (1 voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON

Représentant de la Commune de Tarascon

- M. Lucien LIMOUSIN (1voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON

Représentant de la Commune de Martigues

- M. Gaby CHARROUX (1 voix)

310034  
400152  
010944